

**Procès-verbal** de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue le 9 décembre 2024, à 19 h 00.

Enregistrement de la séance sur YouTube.

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire,	siège 1
Benoit Lussier,	siège 2
Line Pellerin,	siège 3
François Page,	siège 4
Saül Bergeron	siège 5
René St-Pierre,	siège 6

Le conseiller suivant est présent en session téléphonique :

Saül Bergeron	siège 5
---------------	---------

Monsieur François Noël est désigné greffier-trésorier de la séance.

---

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 00.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 **PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2024**
4. INFORMATIONS / COMITÉS
  - LOISIRS
  - RÉGIE DES DÉCHETS
  - RÉGIE INCENDIE
  - BIBLIOTHÈQUE
  - CDÉ
  - MADA
  - MRC
  - MUNICIPALITÉ
5. ADMINISTRATION
  - 5.1 **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
  - 5.2 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2025**
  - 5.3 **NOMINATION DES PÉRIODES : MAIRE SUPPLÉANT**
  - 5.4 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : RISI**
  - 5.5 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : RIGIDBNY**
  - 5.7 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**
  - 5.8 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT TAXATION 2025**
  - 5.9 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**
  - 5.10 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR FINANCEMENT DE L'ALBUM DES FINISSANTS**
  - 5.11 **AUTORISATION POUR LE VERSEMENT ANNUEL DE LA SUBVENTION AUX LOISIRS D'ASTON (3 000\$)**
  - 5.12 **AUTORISATION POUR LE VERSEMENT ANNUEL DE LA SUBVENTION À LA FADOQ (200 \$)**
  - 5.13 **RÉSOLUTION POUR SOUMISSION DE JARDINIÈRE 2025**
  - 5.14 **RÉSOLUTION POUR DON À LA GUIGNOLÉE D'ASTON**
  - 5.15 **RÉSOLUTION JOURS FÉRIÉS**
  - 5.16 **RÉSOLUTION POUR REDDITION DE COMPTE PRABAM**
  - 5.17 **RÉSOLUTION POUR REDDITION DE COMPTE PPA-CE**
  - 5.18 **RÉSOLUTION POUR REDDITION DE COMPTE CIUSSS-MCQ**
  - 5.19 **RÉSOLUTION D'APPUI : MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EULALIE**
6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES
  - 6.1 **PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE NOVEMBRE 2024**
  - 6.2 **DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 6.3 **REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONS ET AUTRES AVANTAGES**
7. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-12-139

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier appuyé par madame Liliane St-Hilaire et résolu,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que l'item « Varia et affaires nouvelles » soit laissé ouvert à tous autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

#### **3.1 PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2024**

2024-12-140

**ATTENDU** que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024;

**ATTENDU** que le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par le greffier-trésorier de la séance;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur François Page appuyé par madame Liliane St-Hilaire et résolu,

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire tel que présenté.

Adopté

### 4. INFORMATIONS / COMITÉS

#### **LOISIRS**

- Suite à l'AGA tenue le 21 novembre dernier, un nouveau conseil d'administration est nommé : Jessica Drolet, présidente, Sylvain Dion, vice-président, Line Camiré, secrétaire-trésorière, Isabelle Brûlé, administratrice, Carole-Anne Gauthier, administratrice, Saül Bergeron, administrateur. Il reste une place d'administrateur à combler.
- Un remerciement est fait à Liliane St-Hilaire, Sabrina Savard, Christine Gaudet pour leur implication au sein des Loisirs d'Aston Inc.
- Le Noël des enfants s'est déroulé le 8 décembre, au total 57 enfants ont reçu des cadeaux du Père Noël. Belle réussite à la satisfaction de tous. Merci à tous les bénévoles.
- Selon la température, la patinoire sera fonctionnelle bientôt.
- Prochaine activité : Carnaval le 22 février 2025.

#### **RÉGIE DES DÉCHETS**

- Adoption du budget 2025.
- L'appel d'offres pour les rénovations de l'écocentre de Nicolet est en cours sur le SEAO.
- Élection des bureaux de direction.

#### **RÉGIE INCENDIE**

- Adoption du budget 2025 et des quotes-parts pour les municipalités. Il s'agit d'un montant similaire à celui de 2024.
- Liste de remplacement des équipements à moyen et long terme.
- Souper de Noël pour les pompiers et les administrateurs de la Régie.

#### **BIBLIOTHÈQUE**

- La bibliothèque sera fermée les lundis 23 et 30 décembre 2024 et sera de retour le 6 janvier 2025.
- Le prochain échange de livre se fera le 17 décembre prochain.



**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Saül Bergeron  
appuyé par monsieur François Page  
et résolu,

**QUE** le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à payer lesdites dépenses.  
Adopté

**5.2 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2025**

2024-12-142

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et le mois du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur René St-Pierre  
appuyé par madame Liliane St-Hilaire  
et résolu,

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à **19 h 00** :

13 janvier 2025	14 juillet 2025
10 février 2025	11 août 2025
10 mars 2025	8 septembre 2025
14 avril 2025	1 <sup>er</sup> octobre 2025 (mercredi)
12 mai 2025	10 novembre 2025
9 juin 2025	8 décembre 2025

Adopté

**5.3 NOMINATION DES PÉRIODES : MAIRE SUPPLÉANT**

2024-12-143

Il est proposé par monsieur René St-Pierre  
appuyé par monsieur Saül Bergeron  
et résolu,

**QUE** la nomination des maires suppléants soit déterminée ainsi :

<b>Poste</b>	<b>Mois de suppléance</b>
Conseiller siège #1	Janvier et février
Conseiller siège #2	Mars et avril
Conseiller siège #3	Mai et juin
Conseiller siège #4	Juillet et août
Conseiller siège #5	Septembre et octobre
Conseiller siège #6	Novembre et décembre

Adopté

**5.4 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : RISI**

2024-12-144

**CONSIDÉRANT** le budget équilibré de la RISI de Bulstrode au montant de 471 782.17\$.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Line Pellerin  
appuyé par monsieur René St-Pierre  
et résolu,

**QUE** le budget soit adopté tel que présenté.  
Adopté

**5.5 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : RIGIDBNY**

2024-12-145

**CONSIDÉRANT** le budget de la RIGIDBNY au montant de 6 952 507 \$ qui est équilibré avec les dépenses de 7 115 307 \$ et de l'affectation de l'excédent accumulé de 162 800 \$.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire appuyé par monsieur Benoit Lussier et résolu,

**QUE** le budget soit adopté tel que présenté.  
Adopté

**5.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Line Pellerin qu'à une prochaine séance sera adopté le nouveau règlement sur la rémunération des élus.

**5.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT TAXATION 2025**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Benoit Lussier qu'à une prochaine séance sera adopté le nouveau règlement décrétant les taux de taxes pour l'année 2025.

**5.9 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur René St-Pierre qu'à une prochaine séance sera adopté le nouveau règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

**5.10 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR FINANCEMENT DE L'ALBUM DES FINISSANTS**

2024-12-146

**CONSIDÉRANT** que l'éducation est une priorité pour la municipalité et que la réussite scolaire des élèves contribue au développement de la communauté;

**CONSIDÉRANT** que l'album des finissants constitue un souvenir marquant pour les élèves et qu'il reflète leurs efforts académiques et personnels;

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Vincent Labarre demandant la participation financière de la municipalité pour le financement de l'album des finissants 2025 de l'école secondaire La Découverte ;

**CONSIDÉRANT** que l'ajout d'une publicité de la municipalité dans l'album des finissants renforce le sentiment d'appartenance à la communauté et valorise la contribution de la municipalité à l'éducation;

**CONSIDÉRANT** que la demande soumise s'inscrit pleinement dans les objectifs et les critères établis par la Politique de dons et commandites (012-2024) actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité d'Aston-Jonction;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur René St-Pierre appuyé par monsieur Saül Bergeron et résolu,

1. **D'APPROUVER** la demande d'aide financière présentée par M. Vincent Labarre pour soutenir le financement de l'album des finissants 2025 de l'école secondaire La Découverte, par l'achat d'une position pour le logo et un mot d'encouragement d'un huitième (1/8) de page dans cet album;
2. **D'AUTORISER** le versement d'un montant de 40 \$ directement à la Commission scolaire de la Riveraine, en lien avec l'achat de la publicité dans l'album des finissants.

Adopté

**5.11 AUTORISATION POUR LE VERSEMENT ANNUEL DE LA SUBVENTION AUX LOISIRS D'ASTON (3 000\$)**

2024-12-147

**CONSIDÉRANT** la demande de financement des Loisirs d'Aston-Jonction faite en décembre 2023 de 3 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT** que les sommes ont été investies pour les activités des loisirs ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire  
appuyé par madame Line Pellerin  
et résolu,

**D'AUTORISER** le versement de la subvention annuelle de 3 000 \$ pour l'année 2024.  
Adopté

#### **5.12 AUTORISATION POUR LE VERSEMENT ANNUEL DE LA SUBVENTION À LA FADOQ (200 \$)**

2024-12-148 **CONSIDÉRANT** la demande de financement du club de la FADOC de 200 \$.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier  
appuyé par madame Liliane St-Hilaire  
et résolu,

**D'AUTORISER** le versement de la subvention annuelle de 200 \$.  
Adopté

#### **5.13 RÉOLUTION POUR SOUMISSION DE JARDINIÈRE 2025**

2024-12-149 **CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Pinard et Frère Inc. au montant de 1 461.49\$ plus les taxes applicables pour 17 jardinières;

**CONSIDÉRANT** que Pinard et Frère offre le prêt des pots de fleurs;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Line Pellerin  
appuyé par monsieur Saül Bergeron  
et résolu,

**QUE** la soumission de Pinard et Frère soit acceptée et que les fleurs choisis seront de couleur bleue et jaune.  
Adopté

#### **5.14 RÉOLUTION POUR DON À LA GUIGNOLÉE D'ASTON**

2024-12-150 **CONSIDÉRANT** la collecte de fonds monétaire pour la guignolée d'Aston-Jonction;

**CONSIDÉRANT** la période financière qui se trouve en grande inflation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire  
appuyé par monsieur René St-Pierre  
et résolu,

**D'APPROUVER** la dépense du montant de 300 \$ pour le don à la guignolée 2024.  
Adopté

#### **5.15 RÉOLUTION JOURS FÉRIÉS**

2024-12-151 **CONSIDÉRANT** que les jours fériés chômés et payés participent au bien-être des employés, renforcent l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, et favorisent un climat de travail harmonieux ;

**CONSIDÉRANT** les pratiques comparables dans d'autres organisations similaires, qui prévoient un nombre accru de jours fériés pour leurs employés ;

**CONSIDÉRANT** que l'ajout de jours fériés constitue une mesure sociale appréciée et un levier pour attirer et retenir les talents au sein de l'organisation ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Line Pellerin  
appuyé par monsieur René St-Pierre  
et résolu,

**QUE** le nombre de jours fériés payés et chômés pour les employés soit augmenté de 4 jours, passant de 8 à 12 jours par an.

Adopté

#### **5.16 RÉOLUTION POUR REDDITION DE COMPTE PRABAM**

2024-12-152

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit compléter une reddition de comptes finale pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et soumettre à l'auditeur les informations et les documents nécessaires à la mission de procédures convenues, comme mentionné au document du Ministère à cet effet ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur René St-Pierre  
appuyé par monsieur Saül Bergeron  
et résolu,

**QUE** le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte final du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) au montant de 75 000 \$ pour la rénovation de bâtiments municipaux ;

**QUE** Groupe RDL Thetford/Plessis Inc. a été mandatée pour effectuer le rapport final.  
Adopté

#### **5.17 RÉOLUTION POUR REDDITION DE COMPTE PPA-CE**

2024-12-153

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Aston-Jonction a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU QUE** les versements sont conditionnels à l'acceptation, par le ministre, des redditions de comptes relative au projet ;

**ATTENDU QUE,** si la reddition de compte est jugée conforme, le ministre fait un versement à la municipalité en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder les montants maximaux des aides tel qu'il apparaît aux lettres d'annonces ;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier  
appuyé par madame Liliane St-Hilaire  
et résolu,

**QUE** le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction approuve les dépenses d'un montant de 2 073.50 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés aux formulaires V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**QUE** le conseil municipal d'Aston-Jonction adopte une résolution approuvant les dépenses effectuées au cours du mois décembre et la transmette pour approbation finale en janvier.  
Adopté

## **5.18 RÉSOLUTION POUR REDDITION DE COMPTE CIUSSS-MCQ**

2024-12-154

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit compléter une reddition de comptes finale pour la subvention du CIUSSS MCQ dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023);

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Line Pellerin  
appuyé par monsieur René St-Pierre  
et résolu,

**QUE** le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte final du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023) au montant de 15 624 \$ pour augmenter le soutien aux activités en matière de la sécurité alimentaire visant les personnes à faibles revenu.

Adopté

## **5.19 RÉSOLUTION D'APPUI : MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EULALIE**

2024-12-155

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) a présentement fermé et prévoit démolir complètement le pont des Épinettes (structure P-13696) situé sur le rang des Épinettes à Sainte-Eulalie, sans garantie de reconstruction;

**CONSIDÉRANT QUE** ce pont constitue un accès essentiel à l'autoroute 20 pour plusieurs municipalités du Centre-du-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de cette infrastructure n'a pas été précédée d'une analyse approfondie des impacts sociaux, économiques et de sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation de la circulation réalisée par le MTQ s'est déroulée dans des conditions non représentatives, notamment en raison de travaux majeurs dans le secteur et en dehors des périodes de pointe, ce qui ne reflète pas adéquatement l'utilisation réelle du pont;

**CONSIDÉRANT QUE** cette fermeture pourrait entraîner des impacts économiques négatifs pour les entreprises locales et compromettre les services d'urgence, notamment la couverture incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture sans reconstruction risque de surcharger les routes municipales environnantes, engendrant des nuisances et des coûts supplémentaires pour les municipalités voisines, notamment Daveluyville, Saint-Rosaire, Aston-Jonction, ...;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur René St-Pierre  
appuyé par monsieur Saül Bergeron  
et résolu,

**QUE** le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction appuie les démarches faites par la municipalité de Sainte-Eulalie auprès du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) concernant la décision de fermeture du pont des Épinettes à Sainte-Eulalie, structure P-13696 avec une démolition complète de la structure, sans garantie de reconstruction (projet 154240606).

**QUE** le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction souhaite que le MTMD effectue une analyse plus approfondie des avantages et désavantages de la démolition complète de ce pont qui permet de faciliter le déplacement de plusieurs personnes à Aston-Jonction.

Adopté

## **6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**

### **6.1 PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE NOVEMBRE 2024**

Pour le mois de novembre il y a un permis émis pour une valeur des travaux de 58 000 \$.

### **6.2 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres ci-après mentionnés déposent, en ce 9<sup>e</sup> jour de décembre 2024, une déclaration de mise à jour de leurs intérêts pécuniaires.

Christine Gaudet  
Line Pellerin

Liliane St-Hilaire  
René St-Pierre

Benoit Lussier  
François Page

### **6.3 REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONS ET AUTRES AVANTAGES**

Conformément aux articles 6 et 46 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1) le directeur général et greffier-trésorier, monsieur François Noël dépose au conseil le registre public des déclarations de dons et autres avantages.

### **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les citoyens présents n'ont aucune question.

### **8. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2024-12-156

**CONSIDÉRANT** que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par monsieur René St-Pierre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la séance est levée à 19 h 30.

Adopté

---

Christine Gaudet,  
Mairesse

---

François Noël,  
Directeur général & greffier-trésorier

### **CERTIFICAT DE CRÉDIT**

Je, **FRANÇOIS NOËL**, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par la résolution numéro 2024-12-141, 2024-12-144, 2024-12-145, 2024-12-146, 2024-12-147, 2024-12-148, 2024-12-149, 2024-12-150 et 2024-12-151 inscrites au présent procès-verbal.

---

François Noël  
Directeur général et greffier-trésorier

Au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, en apposant sa signature au bas du présent paragraphe, madame la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions apparaissant au présent procès-verbal et n'entend pas exercer son droit de veto.

---

Christine Gaudet,  
Mairesse